

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du vendredi 30 juin 2017**

Date de convocation	22/06/2017
Date d'affichage	06/07/2017
Membres du Conseil en exercice	12
Présents	11
Votants	11

L'an deux mil dix-sept, le 30 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane, ROULLAND Pierrick, SCHIEFER Jocelyne

Absent excusé : : LEMAGNEN Jean-Edmond

Secrétaire de séance : SCHIEFER Jocelyne

Après avoir procédé à l'élection des délégués et suppléants, en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2017 et en attendant l'intervention de Monsieur WATRIN, architecte, pour présenter le projet du remplacement du chapiteau, Monsieur le maire avance dans l'ordre du jour du conseil municipal.

FPIC :

Le maire présente pour information, à l'assemblée le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui correspond au prélèvement ou au reversement entre l'EPCI et ses communes membres pour l'exercice 2017.

Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La commune devrait percevoir environ 15 000 €

2017-05-01 : APPROBATION DU PROJET DE LOTISSEMENT A LA LANDE D'ETOUBLON ET VALIDATION DU DEVIS POUR LES FRAIS D'HONORAIRES POUR LE BORNAGE ET LE PERMIS D'AMENAGER

Dans un premier temps, Monsieur le maire présente le projet d'urbanisation de la parcelle C 1205 en 4 lots :

- ⇒ Un premier lot en accès seul de 1 080 m²
- ⇒ 3 autres lots en lotissement divisé en 2 parcelles de 930 et 950 m² et une troisième de 1 080 m²

Puis dans un second temps, Monsieur le maire présente les devis de frais d'honoraires du cabinet SAVELLI, géomètre expert de Barneville-Carteret :

- ⇒ 1^{er} lot de 1 080 m² (exclu du permis d'aménager) : bornage pour un montant de 1 317.20 € HT
- ⇒ 3 lots (de 930 m², 950 m² et 1 080 m²) : bornage, A O et suivi des travaux pour un montant de 4 840 € HT et permis d'aménager pour un montant de 2 350 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

→ **VALIDE** le découpage des 4 lots dont 3 sont soumis à un permis d'aménager

→ **ADOpte** : à l'unanimité des membres présents les 3 devis de SAVELLI, géomètre expert de Barneville-Carteret

2017-05-02 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES SUITE A LA CONVENTION AVEC LA FDGDON DE LA MANCHE

Suite à la délibération 2017-03-02 et à la convention 2017 passée avec la FDGDON de la Manche, afin de lutter contre les frelons asiatiques, il était convenu que le conseil municipal aurait à se prononcer sur le choix d'une entreprise suite à l'appel d'offre lancé par la FDGDON de la Manche.

Suite à la synthèse des offres tarifaires des entreprises pour le lot géographique n°04 – Côte Nord-Ouest,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

→ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents, de retenir Jean-Michel BOLLUT de Helleville

2017-05-03 : PROPOSITION DE CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DES TERRAINS DE FOOT TOLLEVAST-VIRANDEVILLE-HARDINVEST

Suite à la constitution du nouveau club Sporting Club Union Douve et Divette (SCUDD), Monsieur le Maire :

→ présente le projet de convention de participation aux frais d'entretien des stades de Hardinvest, Tollevast et Virandevielle, entre les communes de Couville, Hardinvest, Tollevast, Saint-Martin-Le-Gréard, Sideville, Teruthéville-Hague et Virandeville,

→ demande à l'assemblée de se positionner sur cette convention.

→ concernant l'investissement, l'avis des conseils municipaux sera requis avant toute réalisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** : à l'unanimité des membres présents, le projet de convention

2017-05-04 : AVANT-PROJET POUR LA REALISATION D'UN PREAU EN PLACE DU CHAPITEAU

Monsieur le Maire laisse la parole à M. WATRIN pour présenter le projet de préau qui remplacera le chapiteau. Deux projets sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 10 voix POUR et une ABSTENTION

→ **RETIENT** le projet n°2, intégrant un bloc sanitaire publics et un local technique

→ **DEMANDE** à l'architecte M. WATRIN d'affiner et finaliser son estimatif financier.

2017-05-05 : TARIFS DES GITES - SAISON 2018

Monsieur le Maire présente les nouvelles grilles tarifaires mises en place par Latitude Manche anciennement Manche Tourisme pour les tarifs des gîtes pour la saison 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

→ **DECIDE** de maintenir les tarifs de la saison 2017

→ **VALIDE** les tarifs suivants pour 2018

Gîtes 765 & 766	HS : 400 € MS : 285 € BS : 220 € WE 2 jours : reste inchangé : 120 €
Gîte 767	HS : 420 € MS : 295 € BS : 250 € WE 2 jours : reste inchangé : 140 €

2) L'accueil d'animaux est refusé

3) Le tarif mensuel pour les 3 gîtes: 550 €

4) Le montant de la caution reste inchangé : 300 €

5) Que l'hébergement est ouvert à la location du 1er janvier au 31 décembre.

6) Qu'il n'y a pas de modification dans le descriptif de l'hébergement

7) Autorise Monsieur le maire à signer la convention de mandat de location saisonnière pour ces 3 gîtes.

2017-05-06 : VENTE D'HERBE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que la vente d'herbe sur la Lande d'Etoublon sera proposée à Mme LETERRIER Mauricette, agricultrice qui devra assurer la coupe d'herbe entre le 1er juillet et le 20 septembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise cette vente d'herbe pour un montant TTC de 300 €.

2017-05-07 : TRAVAUX BATIMENTS

Le maire-adjoint présente les devis pour les travaux bâtiments.

TRAVAUX / ENTREPRISES	MONTANT HT
TRAVAUX A L'ECOLE	
PLACE PMR	
Entreprise DUGARDIN	9 075 €
Entreprise BONNEMAIS	12 529 €
SEUILS DE CLASSES/ PREAU	
Entreprise DUGARDIN	880.00 €
Entreprise BONNEMAIS	1 983.00 €
SANITAIRES CLASSE 3	
Pose des sanitaires, AR/EVAC, REVET SOL	
Entreprise FOSSEY	2 605.00 €
Entreprise SELCA	2 111.60 €
Entreprise VIGER	1 408.70 €
Entreprise LEMERRE	1 144.00 €
ENTREE CLASSE 2	
REJET SOL	
Entreprise LEMERRE	320.00 €
Entreprise VIGER	289.59 €

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Entreprise VIGER	590.00 €
TRAVAUX MAIRIE	
DEMONTAGE CHEMINEE / REPRISE PEINTURE	
Entreprise DUGARDIN	690.00 €
Entreprise BONNEMAIS	870.00€
Entreprise LEMERRE	638.00 €
Entreprise VIGER	562.80 €
CHAUFFAGE MAIRIE	
POINT P	1 964.00 €
TRAVAUX A LA SALLE	
PLAFOND / ECLAIRAGE	
Entreprise BONNEMAIS	8 203.60 €
Entreprise LEMERRE	4 296.00 €
Entreprise SELCA	2 490.60 €
Entreprise DALMONT	4 951.97 €
Entreprise FOSSEY	3 011.50 €
REJET / MURAL PEINTURE	
Entreprise LEMERRE	5 078.00 €
Entreprise VIGER	5 241.00 €
RAMPE D'ACCES SALLE DES ASSOS	
Entreprise DUGARDIN	916.00 €
Entreprise BONNEMAIS	2 005.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** les devis suivants :

- ⇒ **Entreprise DUGARDIN :**
 - Place PMR à l'école et seuil classe/Préau pour les montants de 9 075 € HT et 880 € HT
 - Travaux à la mairie démontage cheminée pour un montant de 690 € HT
 - Salle communale pour la rampe d'accès pour un montant de 916 € HT
- ⇒ **Entreprise SELCA :**
 - Pour les sanitaires classe 3 pour un montant de 2 111.60 € HT
 - Pour l'éclairage à la salle pour un montant de 2 490.60 € HT
- ⇒ **Entreprise VIGER :**
 - pour le revêtement sol classe 2 pour un montant de 289.50 € HT
 - Pour la peinture de l'escalier dans la cour d'école pour un montant de 590 € HT
- ⇒ **Entreprise LEMERRE :**
 - Reprise peinture de la mairie pour un montant de 638 € HT
 - Plafond de la salle pour un montant de 4 296 € HT et revêtement mural pour un montant de 5 078 € HT
- ⇒ **POINT P** pour le chauffage à la mairie pour un montant de 1 964 € HT

2017-05-08 : REMPLACEMENT BORNE INCENDIE

Monsieur le maire informe qu'il faudra prévoir le remplacement d'une borne incendie ce qui représente un coût de 2 680 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le remplacement de la borne incendie.

2017-05-09 : CONVENTION FOURRIERE DE BRIX

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire informe l'assemblée que depuis le 17 février dernier la pension des 4 pattes de Brix a changé de propriétaire et est devenue LUXURY DOGS.

Les nouveaux propriétaires ont fait parvenir une nouvelle convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** : à l'unanimité des membres présents, la nouvelle convention

2017-05-10 : DEMANDE D'AIDE DE L'IFAC

Monsieur le maire présente une demande d'aide pour la formation des apprentis de l'IFAC de Bretagne Ouest pour une élève domicilié sur la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide une subvention de 80 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- ⇒ Conseil d'école du 16 juin dernier
 - A la rentrée scolaire 2017-2018 : 141 élèves soit des effectifs de 23 à 24 élèves par classe ; 3 classes à Sideville et 3 classes à Teurthéville.
 - Les rythmes scolaires sont maintenus pour la rentrée soit la semaine à 4,5 jours
 - Une liste type de fournitures scolaires est proposées
 - Un projet d'école est établi sur 4 ans avec :
 - Développement de l'utilisation du numérique
 - Poursuite de la mise à jour du Blog

⇒ Foire Saint-Michel

Monsieur le maire indique la date du 23 septembre pour le déroulement de la foire St-Michel et précise que cette édition sera la 40^{ème}. Il conviendra de marquer cet événement en enrichissant le programme de la journée.

⇒ PLUI :

Les délégués ainsi que les personnes publiques associées, se sont réunis au Pôle de Proximité de Douve et Divette afin de débattre du PADD ; bien que la procédure d'élaboration connaisse un certain ralentissement en raison de la révision du SCOT laquelle doit précéder l'approbation du PLUI

⇒ DPU :

Le Droit de préemption Urbain sera de nouveau instauré début septembre 2017 puisque celui-ci a été adopté en Communauté d'Agglo le 29 juin dernier.

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	Excusé
MARRON Stéphane		ROULLAND Pierrick	
DELAUNEY Geneviève		CRIQUET Anne	
HUSSENET Fabrice		SCHIEFER Jocelyne	
MALOCHET Xavier		BERTOT Philippe	

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

--	--	--	--